

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 20 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 février, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle du Lauragais - Maison des Associations de Bouloc.

Votants :

CCHT : Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Patrice LAGORCE, Gilles MARTIN, Pierre SANCHEZ, Yvan GONZALEZ, Jacques LAMARQUE

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Sabine GEIL-GOMEZ, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY, Patrick CATALA, Claude MARIN

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Patrick PLICQUE, Philippe SEILLES, Brigitte GALY

CCF : Francis BERGON, Ghislaine CABESSUT, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Geneviève LE CHARPENTIER, Patrick PAPILLAULT

CCVA : Isabelle GAYRAUD

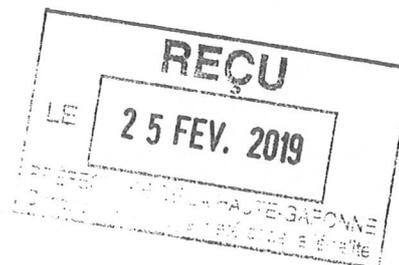
Absents ayant donné pouvoir : Philippe PETIT à Daniel DUPUY, Colette SOLOMIAC à Guy NAVLET

Secrétaire de séance : Patrick PAPILLAULT – Désigné à l'unanimité

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 12/02/2019

Membres présents : 31
Pouvoirs : 2

Domaine : Exercice du Mandat
Délibération n°: 19/96



Objet : Election du 4^{ème} Vice-Président du PETR Pays Tolosan

La modification statutaire portant sur la représentation de nos EPCI membres, approuvée par arrêté préfectoral en date 23 janvier 2019, entraîne pour la Communauté de Communes des Hauts Tolosans (CCHT), une diminution du nombre de ses délégués au Conseil Syndical ainsi que la perte de mandat du Vice-Président issu de cet EPCI, et cela, même s'il est réélu en qualité de délégué. Il convient donc de remplacer et de pourvoir le siège du 4eme Vice-Président.

Il est procédé à l'élection du Vice-Président à bulletin secret et à la majorité absolue conformément aux articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7 L.2122-7-1 du CGCT.

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur Roland Cléménçon déclare sa candidature.

Résultat du 1^{er} tour :

Votants : 33 - Nuls : 0 - Blancs : 0 - Exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Après dépouillement, Monsieur Roland Cléménçon obtient : 32 voix pour, 1 voix contre.

Monsieur Cléménçon ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé.

Ainsi voté les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 20 février 2019.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 20 février 2019
Au registre sont les signatures

